

Réponse municipale à la question écrite du Conseiller Ihsan Kurt
«Pollution au chlorothalonil : quelle est la situation de nos eaux potables à Prilly ?»

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à la question écrite de Monsieur le Conseiller Ihsan Kurt «Pollution au chlorothalonil : quelle est la situation de nos eaux potables à Prilly ?», déposée et lue au Conseil communal du 22 juin 2020.

La problématique de traces de pollution par des produits de dégradation du chlorothalonil dans les eaux souterraines en Suisse, qui touche surtout les zones du plateau, régions à fortes activités agricoles, soulevée par Monsieur le Conseiller Ihsan Kurt est sans aucun doute préoccupante.

Pour ce qui est plus particulièrement de Prilly, l'alimentation en eau potable est assurée entièrement par la Ville de Lausanne, sur la base d'une concession, renouvelée avec effet au 1^{er} août 2016 pour être en conformité avec la Loi vaudoise du 1^{er} août 2013 sur la distribution de l'eau.

Dès l'alerte donnée en 2019 par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire (OSAV), la Ville de Lausanne a pris de nouvelles mesures pour son eau potable par des campagnes de prélèvement des eaux qui sont régulièrement effectuées tout au long de l'année dans les ressources ainsi que dans le réseau de distribution. Les échantillons sont ensuite analysés en laboratoire du point de vue microbiologique, physico-chimique et des micropolluants. Concernant ce dernier aspect, plus de 2'000 échantillons ont été prélevés en 2019, ce qui correspond à près de 50'000 résultats d'analyses. L'eau est une denrée alimentaire précieuse; la mission du Service de l'eau est de garantir une eau potable de qualité aux plus de 380'000 habitants de l'agglomération lausannoise qu'il alimente.

A la suite de ces analyses, des traces des métabolites du chlorothalonil ont été décelées dans une partie des sources ou nappes souterraines. Les captages touchés ont été immédiatement détournés du réseau d'alimentation en eau et compensés par l'eau du lac Léman qui n'est pas concernée par la présence de ces substances, inférieures à la limite de détection. Les captages en question sont : Cheseaux-sur-Lausanne (2 captages), Fontaine à Basset (Chalet-à-Gobet), Mossues (Jorat-Menthue), Jorattez (Mont-sur-Lausanne), Froideville, Prévondavaux, ainsi que les sources de Thierrens et Montaubion qui avaient été diluées dans l'eau du Léman.

Toutes les autres ressources en eau de la Ville de Lausanne répondent parfaitement aux nouvelles exigences en vigueur. L'Office cantonal de la consommation confirme que l'eau du robinet de l'ensemble du réseau lausannois peut être bue sans crainte.

Quant à la Ville de Prilly, elle est alimentée en eau potable par le réservoir de Chablière, à Lausanne, et par le réservoir de Petite-Croix situé à Romanel-sur-Lausanne. L'eau du réservoir de Chablière provient essentiellement des stations de pompage de Lutry et Saint-Sulpice alors que celui de Petite-Croix est alimenté par le réservoir de Crissier. Globalement, 90 % de l'eau alimentant Prilly provient du lac Léman qui, comme mentionné ci-dessus, n'est pas concernée par la présence de ces substances, et 10 % d'origines diverses (cf fiche d'information sous https://www.prilly.ch/fileadmin/documents/user_upload/10_trx_fichiers/Eau_potable/EP_2020_Prilly.pdf).

Troisième distributeur d'eau en Suisse, la Ville de Lausanne demeure vigilante et va continuer de faire des analyses, dont l'ensemble des résultats concernant les micropolluants sont publiés de manière transparente sur son site internet (<https://www.lausanne.ch/vie-pratique/energies-et-eau/eau/qualite/les-micropolluants/>).

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre acte de la présente réponse.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 24 août 2020.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

A. Gillieron

La Secrétaire

J. Mojonnet

Réponse présentée au Conseil communal en séance du 31 août 2020.